

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

DU 20 Avril 2009

L'an deux mille neuf et le vingt avril à 21 H, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de Monsieur Cyril COTONAT, Maire.

Date convocation: 14/04/2009

Etaient présents : Mmes. DOMERC Valérie. NABOS Sylvie. DUFFAU Eliane. Mrs COTONAT Cyril. TORRENT Georges. BONNEMAISON Jean-Luc. CAZENEUVE Luc. LILLE Franck. ESQUERRA Jean-Michel. QUAGLINI Philippe. LAVILANIE Jacky.

Madame Sylvie NABOS a été élue secrétaire de séance.

➤ Proposition et vote d'emprunt

Afin d'évaluer le besoin d'emprunt, Monsieur le Maire présente un état des différentes dépenses et subventions concernant l'Eglise ST Laurent :

| Prévision des dépenses | Financement |
|--|---|
| - Travaux 1 ^{ère} tranche – Temsol TMH 129 731,47 € | -DGE (25% du total) : 49 381,05 € |
| - Maîtrise d'œuvre – J-Pedurthe : 26 640,00 € | - FRI (Région) : 12 000,00 € |
| - Insertion la dépêche : 344,64 € | - Département : 15 000,00 € |
| - Contrôle technique SOCOTEC : 2 600,00 € | - Réserve parlementaire : 17 382,13 € |
| - Frais de gestion 1 ^o tranche : 5 837,92 € | - Total : 93 763,18 € |
| - Total HT : 165 154,03 € | |
| - TVA 19,6% : 32 370,19 € | <u>Soit part communale 103 761,04 €</u> |
| - Total TTC : 197 524,22 € | |

Il convient de déduire à cette part de la commune d'un montant de 103 761,04 € :

| | |
|---|-------------|
| - la TVA suite à l'engagement de la commune dans la FCTVA n-1 : | 32 370,19 € |
| - la subvention de la communauté de communes : | 10 000,00 € |
| - la FCTP : | 23 000,00 € |
| | ----- |

soit un besoin de financement de 38 391,00 €

Monsieur le Maire expose 3 propositions :

- la TVA pourrait être avancée sur les fonds propres de la commune
- la subvention de la communauté de communes et la FCTP soit 33 000,00 € à percevoir seulement nous ne connaissons pas la date des virements donc on pourrait envisager un prêt à court terme (dit relais subventions).
- le besoin d'emprunt pour un montant de 38 391,00 € ferait l'objet d'un prêt à moyen terme (5 ans)

L'ensemble du Conseil Municipal est d'accord sur le principe donc Monsieur le Maire poursuit avec les propositions de 3 banques : Caisse d'Epargne, Banque Populaire et Credit Agricole.

Après discussion le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de la Banque Populaire à savoir :

- 1 prêt à moyen terme sur 5 ans pour un montant de 39 000,00 € avec un taux fixe à 3,14% pour des échéances trimestrielles d'un montant de 2 114,67 €
- prêt à court terme (relais subventions) pour un montant de 33 000,00€ avec un taux variable (M + 0,75) soit 2,70%

Il est entendu qu'il n'y a pas de frais de dossier, par contre Monsieur le Maire se charge de vérifier qu'il n'y aura pas de pénalités en cas de remboursement anticipé.

➤ **Questions diverses**

- **Prêt de chaises :** il sera réclamé une caution de 50€ à l'emprunteur avec une convention moyennant 0,30€ par chaise pour la location, sauf pour les habitants de Ladevèze-Rivière où ce sera gratuit. La récupération du matériel se fera le jeudi matin, en présence de Christelle Peyroutou et la restitution le lundi après midi. La convention doit être affinée concernant la casse...
- **Subvention à l'Association la « Course des Collines :** Monsieur le Maire propose de verser une subvention d'un montant de 50,00€. Le conseil accepte à l'unanimité.
- **SIVOM :** devis pour la création d'une aire de manœuvre en prolongement de l'aire des ordures ménagères. Montant du devis : 3 629,00€ HT soit 4 320,00€ TTC. Le conseil accepte à l'unanimité.
- **Effraction et vol au local de l'employé communal :** le 02 mars dernier, suite à l'effraction du local, le rotofil et le taille haie ont été volés. Il apparaît urgent de commander le rotofil et de réclamer des devis pour un taille haie. Le local sera sécurisé.
- **Suite à la tempête du 24 janvier,** un devis a été réclamé pour enterrer la ligne électrique vers le terrain de pétanque et remplacer deux poteaux (avec 6 spots). Montant du devis : 10 000€ adressé aux assurances.
- Proposition d'envoyer les convocations aux réunions du Conseil Municipal par mail afin d'éviter à l'employé communal d'effectuer la distribution, et par souci de diminution d'envoi de papier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H50
Ont signé aux registres les membres présents